

L'an deux mille dix-neuf, le 15 mai à 18 heures 30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de M. Jacques CHARRIE, maire.

**Date de la convocation** : 10 mai 2019

**Présents** : Mmes et MM. Marie ALLIER, Touria BAROUX, Jean-Michel BILLOT, Sébastien CARRIERE, Jacques CHARRIE, Laurence DELETRE, Françoise FABIE, Jacques GAMBELIN, Dominique LOUZON et Myriam SALVY.

**Pouvoir** : Nicolas BONNEAU à Jacques GAMBELIN

Philippe BRIDONNEAU à Myriam SALVY

Jean-Louis ECHAVIDRE à Marie ALLIER

Vivien LAGARDE à Jacques CHARRIE

**Secrétaire de séance** : Jean-Michel BILLOT

**Ordre du jour :**

- **Approbation du compte-rendu du conseil du 10/04/19 et signature du feuillet de clôture,**
- **Délibération / convention ENEDIS transformateur du Pin,**
- **Délibérations tarifs location chambre froide,**
- **Délibération Attribution de Compensation 2019,**
- **Evolution du TAD 119,**
- **Illuminations de Noël,**
- **Questions et informations diverses**

#### **Approbation du compte-rendu du conseil du 10 avril 2019**

Le compte rendu du conseil du 10 avril est approuvé à l'unanimité et le feuillet de clôture est signé par les membres du conseil présents.

#### **Délibération / Convention ENEDIS transformateur du Pin**

ENEDIS a chargé la société Etude Electrification Grand Sud de changer le transformateur du lotissement du Pin. Ce transformateur étant situé sur une parcelle communale (parcelle B 198), une convention de mise à disposition doit être signée entre la commune et ENEDIS. Cette convention a pour objet d'autoriser ENEDIS à occuper un terrain de 25 m2 situé à La Fonbresque pour l'installation d'un poste de transformation de courant électrique et ses accessoires.

**Après délibération, le conseil approuve à l'unanimité la signature de cette convention et donne pouvoir au Maire pour signer tout document afférent à ce dossier.**

#### **Délibération tarifs location chambre froide**

Une chambre froide a été achetée par l'ACCA avec une maintenance assurée par la mairie. Cette chambre froide est installée dans la réserve de la salle polyvalente. Monsieur le Maire souhaite que cette chambre froide puisse être utilisée par les personnes qui louent la salle, si elles le souhaitent. Il demande au conseil de se prononcer sur le tarif qui pourrait être demandé.

**Après délibération, le conseil municipal, décide par 13 voix pour de proposer la location de la chambre froide pour la somme de 70 euros.**

#### **Délibération Attribution de Compensation 2019**

Le Sicoval a pris une délibération pour fixer le montant des AC pour chaque commune et le conseil doit approuver ce montant. Pour mémoire, la commune de Rebigue a une AC positive de 7478 €. Après déduction de la retenue voirie (balayage, fauchage, investissement...), ADS et du SIVOS, le Sicoval a calculé une AC négative de 6481 €. Chaque conseil municipal doit délibérer de façon concordante.

**Après délibération, le conseil municipal approuve à l'unanimité les nouveaux montants des enveloppes voirie et des retenues sur AC correspondantes et le montant des Attributions de Compensation 2019.**

### Evolution du TAD 119

TISSEO nous a adressé les propositions d'évolution du TAD. Chaque commune doit choisir une de ces propositions et celle qui recevra le plus de suffrage sera retenue.

Proposition 1 : Le TAD actuel est conservé avec un passage toutes les 30 minutes aux heures pleines et toutes les 60 minutes aux heures creuses avec un rabatement à Castanet vers la ligne L6.

Proposition 1 bis : Le TAD actuel est conservé avec un passage toutes les 40 minutes aux heures pleines et 65 minutes aux heures creuses et rabatement à Ramonville.

Proposition 2 : Idem hypothèse 1 sauf qu'au lieu de s'arrêter à Goyrans, la ligne est prolongée jusqu'à Pin Justaret, avec rabatement Castanet.

Proposition 2 bis : Idem proposition 2 avec rabatement Ramonville

Proposition 3 : Le TAD est transformé en ligne régulière toutes les 30 minutes entre 5h30 et 20h30 et toutes les heures le dimanche. A partir de 20h30, reprise du fonctionnement TAD.

Les élus pensent que la proposition n°3 est la plus adaptée pour nos administrés.

**Après délibération, le conseil municipal vote à l'unanimité pour la proposition 3.**

Une réunion aura lieu avec les communes voisines le jeudi 23 mai à 20h30 à Vigoulet Auzil, salle du Centre Culturel pour analyser toutes les propositions de Tisséo.

### Illuminations de Noël

Lors du dernier conseil, Jacques Gambelin a présenté la proposition d'une entreprise. Les prix proposés paraissent chers, notamment pour de la location. Il y a actuellement des promotions avec différents fournisseurs pour de l'achat.

Il semble donc plus avantageux d'acheter des illuminations (maximum 4000 € pour 6 illuminations) et de solliciter une entreprise pour la pose, la dépose des illuminations avec stockage au hangar Ladurantie (508 € HT pour 6 illuminations).

**Après délibération, le conseil municipal approuve à l'unanimité cette proposition.**

### Questions et informations diverses

Philippe Bridonneau, absent aujourd'hui, a souhaité que deux thèmes soient abordés en questions diverses :

- ➔ Transition écologique : lors du conseil du 20 février, Philippe Bridonneau avait évoqué la possibilité de projeter le film « Qu'est ce qu'on attend » comme point de départ d'une réflexion locale pour participer à la transition écologique. Renseignements pris auprès de Sicoval, les droits de projection réclamés par la société de production M2R sont de 211 €. Philippe Bridonneau souhaite que le conseil donne son avis sur l'engagement de cette somme. Certains membres du conseil pensent que l'organisation d'un tel évènement est compliquée et doutent que cela attire du monde. Myriam Salvy et Sébastien Carrière sont volontaires pour aider à l'organisation de cet évènement. Le conseil donne son accord pour cette projection.
- ➔ Affichage panneau lumineux : le panneau lumineux est actuellement réservé aux informations municipales et aux associations. Philippe Bridonneau souhaiterait donner la possibilité d'utiliser le panneau à tous les rebigois qui ont quelque chose à apporter à la communauté. Les membres du conseil pensent que c'est compliqué à gérer et ne souhaitent pas suivre cette proposition.
- ➔ Elections : les 34 panneaux électoraux ont été installés. Les cartes électorales seront distribuées dans les prochains jours. Un mariage devant être célébré le samedi 25 à 16h30, Monsieur le Maire demande aux élus disponibles de venir installer le bureau de vote après le mariage à partir de 18h.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h50.